

Conseil Municipal du 14 juin 2021

Ordre du jour

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET :

- 1- Détermination de l'autorité compétente en matière de « Mobilité »
- 2- Remplacement d'un membre de la Commission des Finances
- 3- Signature de la convention de mise à disposition d'une partie du service revitalisation urbaine
- 4- Vidéosurveillance des installations accueillant du public
- 5- Tableau des effectifs
- 6- Recrutement d'un apprenti au sein du service animation
- 7- Signature d'une convention relative à la formation BAFD avec la Commune de Bonny s/ L.

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT :

- 8- Comptes de gestion 2020 : Budget Ville et Budgets annexes
- 9- Comptes administratifs 2020 : Budget Ville et Budgets annexes
- 10- Affectation des résultats définitifs 2020
- 11- Décision Modificative n°1
- 12- Instauration taxe sur les logements vacants
- 13- Instauration taxe sur les friches commerciales

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET :

- 14- Attribution d'une subvention à l'association « Bureau du Classique »
- 15- Attribution d'une subvention à l'association « Confrérie des fis d'galarne »
- 16- Attribution d'une subvention à l'association « L'Atelier »

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Jacqueline LAURENT :

- 17- Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école Marcel Gaime
- 18- Adoption des nouveaux règlements intérieurs des services scolaires et périscolaires

19- Signature d'une Convention Tripartite – classe de promotion tennis

20- RASED : modalité de répartition des dépenses entre les communes intéressées

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme et aux Commerces, Alain CHARMETANT :

21- Approbation du rapport des droits de place 2019

22- Renouvellement du principe de la concession de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du territoire et à l'Urbanisme, Kiné NIANG :

23- Vente d'un terrain communal à Mr et Mme UYANIK

CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 14 juin 2021

Application de la loi du 6 février 1992

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept juin, s'est réuni au Centre Socio-Culturel de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur GHALI Ted-Fernand, Madame BOURDIAU Linette ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur LE DEM Philippe Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur COQUILLET Jean-François, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra (arrivée à 19h00) ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur COQUILLET Jean-François donne pouvoir à Monsieur BANSE.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne pouvoir à Monsieur DEPRETERE.
Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET.
Monsieur MOURAUX Michel donne pouvoir à Madame SIGNORET
Madame BOURGOIN Evelyne donne pouvoir à Monsieur LE DEM.
Madame ACIMOVIC Cennet donne pouvoir à Madame LECLERC.

Madame GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 avril 2021

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donnera lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

Décision n°2021-08 : Fleurissement Printemps été 2021 – notification marché ;
Décision n°2021-09 : Notification marché relatif aux produits horticoles 2021 ;
Décision n°2021-09-1 : Notification marché relatif aux produits horticoles 2021 suite à remplacement de produits lot N°1 ;
Décision n°2021-10 : Notification marché des services de télécommunications ;
Décision n°2021-11 : Notification marché des systèmes de télécommunications ;

- Décision n°2021-12 : Notification marché Infogérance et de fourniture de produits informatiques ;
Décision n°2021-13 : Suppression régie accueil de loisirs ;
Décision n°2021-14 : Suppression régie Maison ST Jean ;
Décision n°2021-15 : Suppression régie accueil périscolaire ;
Décision n°2021-16 : Suppression régie Hébergement ;
Décision n°2021-17 : Tarifs ALSH ;
Décision n°2021-18 : Tarifs cantine ;
Décision n°2021-19 : Tarifs Maison St Jean ;
Décision n°2021-20 : Tarifs accueil périscolaire ;
Décision n°2021-21 : Notification prestataire feu d'artifice 2021 ;
Décision n°2021-22 : Notification marché de câblage ;
Décision n°2021-23 : Convention de mise à disposition – terrain club canin ;
Décision n°2021-24 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – (GIRARD) ;
Décision n°2021-25 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du canal – (BONNEAU) ;
Décision n°2021-26 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du canal – (BOCOGNANO) ;
Décision n°2021-27 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du canal – (DUCAS) ;
Décision n°2021-28 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du canal – (EL MANSOURI).

Synthèse des délibérations inscrites à l'ordre du jour

1 – Détermination de l'autorité compétente en matière de « Mobilité »

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

La Municipalité de Briare propose de ne pas accepter la prise de compétence « mobilités » par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 9 voix contre (Monsieur GHALI, Monsieur GAGNEPAIN, Madame BOURDIAU, Madame BOURGOIN, Monsieur LE DEM, Monsieur De COURCEL, Madame ACIMOVIC, Monsieur GARDINIER, Madame LECLERC),

REFUSE la prise de la compétence « Mobilités » par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

2 – Remplacement d'un membre de la Commission des Finances

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le remplacement de Madame GUINAND par Monsieur COQUILLET au sein de la Commission des Finances.

3 – Signature de la convention de mise à disposition d'une partie du Service Revitalisation Urbaine

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie du service de revitalisation urbaine.

4 – Vidéosurveillance des installations accueillant du public

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 2 voix contre (Madame BOURGOIN et Monsieur LE DEM),

APPROUVE le déploiement d'un système de vidéosurveillance des installations communales accueillant du public.

5 – Tableau des effectifs

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs

6 – Recrutement d'un apprenti au sein du service animation

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe du recours à un contrat d'apprentissage de niveau BPJEPS pour renforcer les effectifs du service animation aux conditions précisées ci-dessus.

7 – Signature d'une convention relative à la formation BAFD avec la Commune de BONNY s/ L.

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de stage avec la Commune de Bonny sur Loire

8 – Comptes de gestion 2020 : budget Ville et budgets annexes

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 2 abstentions (Madame BOURGOIN et Monsieur LE DEM)

DECLARE que le COMPTE DE GESTION de la Ville, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Et,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que les COMPTES DE GESTION des budgets EAU, CAMPING et LOTISSEMENT, dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

9 – Comptes administratifs 2020 : budget Ville et budgets annexes

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 2 abstentions (Madame BOURGOIN et Monsieur LE DEM), Monsieur le Maire ayant quitté la séance

ADOpte les conclusions du rapport relatif au compte administratif du budget ville.

APPROUVE le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 rendu par Monsieur le Maire.

Et,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la séance

ADOpte les conclusions des rapports relatifs aux budgets annexes.

APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes de l'eau, du camping et du lotissement pour l'exercice 2020 rendu par Monsieur le Maire.

10 – Affectation des résultats définitifs 2020

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et une voix contre (Monsieur GARDINIER),

ARRÊTE définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 à affecter à la somme de 958 452.49 €,

CONFIRME la reprise anticipée de la délibération n°2021-017 du 22 mars 2021

→ de la somme de 958 452.49 €, qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2021,

→ de la somme de 164 664.40 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2021,

→ de la somme de 8 403.01 € qui sera inscrite à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recette de fonctionnement, pour couvrir le besoin de financement en section d'investissement, du budget 2021.

Et,

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 à affecter à la somme de 447 167.35 €,

CONFIRME la reprise anticipée de la délibération n°2021-017 du 22 mars 2021

- de la somme de 447 167.35 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2021,
- de la somme de 13 243.27 €, qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2021,

Et,

BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 à affecter à la somme de 5 396.26 €,

CONFIRME la reprise anticipée de la délibération n°2021-017 du 22 mars 2021

- de la somme de 5 396.26 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2021,
- de la somme de 6 070.30 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2021,

Et,

BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 à affecter à la somme de -300.00 €,

CONFIRME la reprise anticipée de la délibération n°2021-017 du 22 mars 2021 :

- ➔ de la somme de 300 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en dépense de fonctionnement du budget 2021,
- ➔ de la somme de 286 130.00 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2021,

11 – Décision modificative n°1

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 à affecter à la somme de 447 167.35 €,

CONFIRME la reprise anticipée de la délibération n°2021-017 du 22 mars 2021

→ de la somme de 447 167.35 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2021,

→ de la somme de 13 243.27 €, qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en dépense d'investissement du budget 2021,

12 – Instauration d'une taxe sur les logements vacants

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour et 3 voix contre (Monsieur GAGNEPAIN, Monsieur De COURCEL et Monsieur GARDINIER) ;

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat

13 – Instauration d'une taxe sur les friches commerciales

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 voix contre (Monsieur GHALI, Monsieur GAGNEPAIN, Madame BOURDIAU, Monsieur De COURCEL, Monsieur GARDINIER, Madame LECLERC et Madame ACIMOVIC)

DECIDE d'instaurer la taxe sur les friches commerciales ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat.

14 – Attribution d'une subvention à l'association « Bureau du Classique »

Rapporteur : 7^e Adjointe à l'Animation et aux Affaires Culturelles, Madame Edwige SIGNORET

Monsieur De COURCEL ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'allocation de 2 500 € pour le concert des 125 ans de l'église et 1 500 € pour un spectacle soit une subvention totale de 4 000 € pour l'association « Bureau du classique ».

15 – Attribution d'une subvention à l'association « Confrérie des fis d'galarne »

Rapporteur : 7^e Adjointe à l'Animation et aux Affaires Culturelles, Madame Edwige SIGNORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'allocation de 250 € pour le fonctionnement et 500 € pour un projet de construction, soit 750€ pour la subvention de l'association « confrérie des fis d'galarne ».

16 – Attribution d'une subvention à l'association « L'atelier »

Rapporteur : 7^e Adjointe à l'Animation et aux Affaires Culturelles, Madame Edwige SIGNORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'allocation de 2 500 € pour l'association « L'atelier ».

17 – Attribution d'une subvention à la Coopérative scolaire de l'école Marcel GAIME

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Madame Jacqueline LAURENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'allocation de 1 848 € pour la subvention de la coopérative scolaire de l'école Marcel Gaime.

18 – Adoption des nouveaux règlements intérieurs des services scolaires et périscolaires

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Madame Jacqueline LAURENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les règlements intérieurs.

19 – Signature d'une Convention Tripartite – classe de promotion tennis

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Madame Jacqueline LAURENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartie entre la Mairie, le Collège Albert Camus et l'Association de Tennis.

20 – RASED : modalité de répartition des dépenses entre les communes intéressées

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Madame Jacqueline LAURENT

Communes	Effectifs	Pourcentage	Budget
Briare (3 écoles)	350	24%	435,96 €
Autry	86	6%	107,12 €
Bonny/ L	168	11%	209,26 €
Beaulieu/ L	137	9%	170,65 €
Ouzouer/ T	95	6%	118,33 €
Ousson	36	2%	44,84 €
Chatillon/ L	321	22%	399,84 €
La Bussière/ Adon	100	7%	124,56 €
St Martin/ St Brisson	179	12%	222,96 €
Total	1472	100%	1 833,54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du matériel au profit du RASED pour un montant de 1 833.54 € ;

APPROUVE la répartition par communes et par effectifs ainsi que la participation demandée à chaque commune ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

21 – Approbation du rapport des droits de place 2019

Rapporteur : 2^e Adjoint aux Affaires Commerciales et Touristiques, Monsieur Alain CHARMETANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte du rapport annuel du délégataire des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales sur le domaine public 2019

22 – Renouvellement du principe de la concession de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement

Rapporteur : 2^e Adjoint aux Affaires Commerciales et Touristiques, Monsieur Alain CHARMETANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du recours à une concession de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales sur le domaine public de Briare.

APPROUVE les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal et exposées en séance.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de concession de service public.

23 – Vente d'un terrain communal à Mr et Mme UYANIK

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Madame Kiné NIANG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et une abstention (Monsieur GARDINIER)

AUTORISE la vente de cette parcelle pour un montant de 45000€ soit 45€ le m².

PRECISE que tous les frais concernant la transaction et le bornage seront à la charge de l'acheteur.

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la vente

Signé le 28 juin 2021



Pierre-François BOUGUET